

Justificatifs pour le renouvellement du Certificat de Résidence Algérien pour les conjoints de scientifiques

- Justificatif de séjour régulier : certificat de résidence algérien en cours de validité.
- Le passeport en cours de validité (avec photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées).
- Extrait d'acte de mariage (document correspondant à la situation au moment de la demande).
- Une attestation sur l'honneur de ne pas pratiquer la polygamie.
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois :

Dans le cas où le scientifique est locataire, il doit joindre une facture (eau, gaz, électricité, téléphone...) ou une attestation d'assurance habitation. En revanche s'il est à l'hôtel, en résidence ou au Faculty Club, il doit demander une attestation de domicile et une facture du dernier mois de loyer. Enfin, s'il est hébergé chez un particulier, l'hébergeur doit remplir et signer une attestation d'hébergement manuscrite avec un justificatif de domicile à son nom datant de moins de 3 mois ainsi qu'une copie d'une de ses pièces d'identité.

- 3 photos d'identité (normes préfecture).
- Les timbres fiscaux du montant de la taxe (225€) à acheter en ligne [ici](#)
(à remettre à la Préfecture uniquement lors de la délivrance du titre de séjour, donc à acheter pour le dernier rendez-vous avec la Préfecture. Ne pas acheter les timbres avant.)
(sauf en cas d'accès à un certificat de résidence de 10 ans)
- Certificat de résidence pour Algérien du scientifique portant la mention « scientifique »

Mis à jour par le WELCOME CENTER le 10.02.2020; les modalités peuvent changer.

Veuillez vérifier sur <http://06.accueil-etrangers.gouv.fr/>